

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Monsieur LE BORGNE Claude, Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur GODET Pascal, Madame LEBRET Dominique, Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur BRIAND Gérard, Madame RAULT Annie, Madame AMBROISE Fabienne, Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur YVART Didier, Monsieur BAILLEHAICHE Jacky, Madame PONCEL Sylvie, Madame COURTOIS Marie-Françoise, Monsieur LE PROVOST Guy, Madame LEBRET Dominique, Monsieur MAILLARD Rémi, Madame MENARD Vanessa.

Etaient absents : Madame PICOUAYS Jacqueline pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel, Madame RAULT Annie pouvoir à Monsieur LE BORGNE Claude jusqu'à son arrivée. Monsieur HAUTIERE Ludovic.

Secrétaire de séance : Madame COURTOIS Marie-Françoise

Membres Présents : 17

Membres Votants : 18

Arrivée de Madame RAULT à 21 h 25 reprend la main pour voter.

FINANCES

Bilan Cantine, Garderie et Accueil de Loisirs.

Cantine :	dépenses : 142 975.63€	recettes : 78 150.81 €	déficit : 64 824.82 €
Garderie :	dépenses : 39 006.46€	recettes : 23 030.89 €	déficit : 15 975.57 €
ALSH :	dépenses : 23 661.13€	recettes : 14 260.50 €	déficit : 9 400.63 €

le conseil municipal vote les tarifs communaux pour l'année 2020

DESIGNATION	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
PECHE ETANG DU PARC DU VAL DROUET	
Association commune	GRATUIT
Association hors commune	33.00 €
Carte à l'année : commune adulte	GRATUIT
Carte à l'année : hors commune	43.50 €
Carte à l'année : enfant -12 ans hors commune	GRATUIT
Prix journée : commune adulte et enfant	GRATUIT
Prix journée : enfant de - 12 ans hors commune	GRATUIT
Prix journée : adulte hors commune	6.80 €
CIMETIERE	
Concessions	
30 ans	156.00 €
pleine terre	63.00 €
Espace Cinéraires	

Menhir	
10 ans	235.00 €
15 ans	350.00 €
20 ans	465.00 €
Dolmens	
10 ans	265.00 €
15 ans	380.00 €
20 ans	495.00 €
Cavernes	
10 ans	265.00 €
15 ans	380.00 €
20 ans	495.00 €
INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE	185.00 €
BIBLIOTHEQUE L'IMAGIN'R	
Commune famille	11.00 €
Cartes d'abonnement égarées	5.00 €
Hors commune famille	16.00 €
Livres non rendus (après 2 relances téléphoniques et 1 courrier) :	
Livres adultes	20.00 €
Livres jeunesse	10.00 €
CD/DVD	20.00 €
Bénévoles	GRATUIT
Habitants arrivés dans l'année	GRATUIT
Les nouveaux habitants doivent remplir un bulletin d'inscription.	
DROIT DE PLACE MARCHAND AMBULANT	
étalage de - 3 mètres linéaires	6.60 €
par mètre supplémentaire	2.70 €
PUBLICITE BULLETIN COMMUNAL	
Artisans et commerçants situés sur la commune	38.50 €
MAISON DES SPORTS - FOYER CULTUREL	
SCENE	
Vin d'honneur et évènements familiaux (réservés aux habitants de la commune)	51.00 €
SONORISATION SALLE CLEMENT ADER	
Commune	55.00 €
Hors commune	133.00 €
MATERIEL	

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE TRELIVAN -
Séance du Conseil Municipal du 19 DECEMBRE 2019

Commune	salle H. BOUCHER	couvert (l'unité)	0.40 €
		verres ou tasses	
		100	15.20 €
		autre matériel	0.40 €
Hors commune	salle H. BOUCHER	couvert (l'unité)	0.70 €
		verres ou tasses	
		100	20.30 €
		autre matériel	0.70 €
Commune	salle C. ADER	couverts 100	40.60 €
		couverts 150	60.90 €
		couverts 200	81.20 €
		couverts 250	101.50 €
		autre matériel	0.40 €
Hors commune	salle C. ADER	couverts 100	71.00 €
		couverts 150	106.50 €
		couverts 200	142.00 €
		couverts 250	177.50 €
		autre matériel	0.70 €
VAISSELLES PERDUES OU CASSEES			
		clips box	10.00 €
		Assiette plate grande	3.00 €
		Assiette creuse	2.70 €
		Assiette plate petite	2.70 €
		Assiette à dessert	2.40 €
		Verre ordinaire	0.50 €
		Verre ballon	0.95 €
		Verre à vin	1.45 €
		Flûte	1.15 €
		Cuillère grande	0.50 €
		Cuillère petite	0.20 €
		Couteau	0.50 €
		Tasse café	1.90 €
		Tasse chocolat	2.50 €
		Fourchette	0.50 €
		Louche	15.00 €
		Pichet	14.50 €
		Plateau stratifié	10.70 €
		Corbeille	6.00 €
		Plat inox	8.70 €
		Saladier	14.50 €
		Grilles du four	7.10 €
		Plaque de cuisson	24.70 €
		Plat four 55mm	19.60 €

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE TRELIVAN -
Séance du Conseil Municipal du 19 DECEMBRE 2019

Couvercle		13.90 €
PLat gastro 100mm		22.50 €
Faitout alu Ø 40		98.00 €
Couvercle Ø 40		20.00 €
Faitout alu Ø 36		84.00 €
Couvercle Ø 36		16.70 €
Plat alu avec anses 45x36		110.00 €
BARRIERES	unité	1.35 €

SALLE CLÉMENT ADER			
ASSOCIATIONS COMMUNE	Tarif W-E	+ ½ j	+ 1 j
Manifestation ½ journée		72 €	
Manifestation avec repas	169€		83 €
Manifestation de nature culturelle sans repas	143 €		
2 manifestations : l'une avec repas l'autre sans repas	169 € 143 €		
Réveillon	306 €		
PRIVÉS			
Habitants de la commune	338 €	83€	164 €
Habitants hors commune	483 €	121 €	242 €
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)		61 €	
Association extérieure Tarif séance (yoga...)		24 €	
Chèque Caution		510 €	

Salle Clément Ader

Remise des clefs le vendredi 17h00 sous réserve des disponibilités de l'agent
Reprise des clefs le lundi 8h 45 sous réserve des disponibilités de l'agent
Utilisation par les loueurs à partir du samedi matin pour
pour les mois d'hiver du 1er janvier au 31 mars
(répétition théâtre le vendredi soir)

SALLE HÉLÈNE BOUCHER			
ASSOCIATIONS COMMUNE	Tarif W-E	+ ½ j	+ 1 j
Manifestation ½ journée		52€	
Manifestation avec repas	90 €		
Manifestation de nature culturelle sans repas	82 €		
Réveillon	185 €		
PRIVÉS			
Habitants de la commune	180 €	52 €	95 €
Réveillon pour les habitants de la commune	270 €		
Habitants hors commune	306 €	76 €	152 €
Réveillon hors commune	436 €		
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)	38 €		
Association extérieure Tarif séance (yoga...)	15 €		
Chèque Caution	510 €		

Salle Hélène Boucher

Remise des clefs le vendredi 19h15 sous réserve des disponibilités de l'agent communal

Reprise des clefs le lundi 8 h 45 sous réserve des disponibilités de l'agent communal

Cérémonie Obsèques : ½ journée pour les Trélivannais 52 €

Occupation de courte durée pour les associations Trélivannaises : location avec repas en semaine (sauf le vendredi) : 52€

Pour les 2 salles

L'APE Mosaïque, la FNACA bénéficient du tarif associations de la commune

Gratuité : le week-end Téléthon, les activités scolaires et

Trélivan Animation pour Noël.

Tarif commune pour le personnel municipal

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le conseil municipal prend acte du rapport.

Maisons Ages et Vie – négociation

Le conseil municipal décide de céder le terrain au prix de 30 euros le m2 plafonné à 70 000 euros HT et ils feront réaliser à leur charge une étude de sol. Il autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Choix de la participation financière avec la Rance pour la résidence séniors (secteur du Rocher).

Le conseil municipal :

- Décide de céder le foncier nu aménagé et viabilisé par la Rance
- Acquisition à l'Euro symbolique
- Frais d'acte et d'acquisition à charge de la Rance
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Subvention au collectif Inter Urgences Hôpital René Pléven

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 100 € au collectif Inter Urgences de l'Hôpital René Pléven

ENFANCE- JEUNESSE

Accueil de loisirs (ALSH) été 2020- Modalités de fonctionnement et tarifs

- Du 6 juillet au 31 juillet 2020 inclus avec garderie gratuite le matin de 7 h 30 à 9 h
Et le soir de 17h 00 à 18 h 30.

- Age des enfants : 3 ans au 30 juin 2020 à 12 ans dans l'année, de voter les tarifs 2020 et la rémunération des animateurs

Participation des familles par jour :					
QUOTIENT FAMILIAL	Tarif journée en			Mini Camp forfait semaine	
	Commune		Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6.5€		7.7€	46€	52€
513-900	10.7€		12.95€	67€	77€
900-1500	13.25€		16.10€	80€	93€
>1500	15.55€		18.10€	91€	103€

Le règlement de la totalité du séjour sera effectué lors de l'inscription de l'enfant.

Rémunération du personnel : salaire forfaitaire à la journée (augmentation suivant le SMIC au 1^{er} janvier 2020) incluant la garderie

- congés payés 10% du traitement forfaitaire brut.

Forfait déplacement pour la directrice 50 €

STATUT	Forfaitaire jours
Animateur (trice) BAFA	75.10 €
Surveillant de Baignade	
Animateur (trice) BAFA	71.00 €

stagiaire animateur (trice) BAFA La rémunération est appliquée au-delà des 14 jours de stage réglementaire	71.00 €
---	---------

Le conseil municipal approuve l'organisation d'un accueil de Loisirs sans hébergement et adopte les modalités, les tarifs 2020 et rémunérations du personnel.

Mairie de QUEVERT – participation à l'ALSH extra-scolaire et petites vacances.

Le conseil municipal :

- Décide de participer à hauteur de 14 € par journée sur la base de 12 enfants le mercredi et 7 enfants pour les petites vacances scolaires (hors vacances de Noël).
- Autorise le maire à signer la convention pour l'année scolaire 2019/2020 et précise que la convention prendra fin le 06/07/2020.

URBANISME ET TRAVAUX

Demande des riverains pour un ralentissement de la circulation dans le Secteur de la Renaudais. Etude avec comptage et analyse de la vitesse.

Le conseil municipal décide de réaliser une étude avec comptage et analyse de la vitesse sur le secteur de la rue de Petite Renaudais.

Convention eaux pluviales urbaines

Le conseil municipal décide d'approuver le principe d'une convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la Commune conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines .

Finalisation de la numérotation

Le conseil municipal décide de finaliser la numérotation et valide l'ensemble de la numérotation réalisée sur le territoire de la commune.

PERSONNEL

Recensement : Recrutement des agents recenseurs et rémunération.

Le conseil municipal :

- Décide de recruter 6 agents recenseurs
- Fixe la rémunération à 80% d'un temps complet au Smic.
- Remboursement forfaitaire de frais kilométrique de 50 € pour les secteurs « campagne »

AFFAIRES GENERALES

Approbation du règlement du cimetière

Le conseil municipal approuve le règlement du cimetière.

Rapport d'activités 2018 de Dinan Agglomération

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2018 de Dinan Agglomération

Charte avec le Département pour un accès intranet à « ICI » (Inter Collectivités Informations)

Le conseil municipal décide d'adhérer à la charte « ICI » et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Etude de la dynamique commerciale des centres-bourg.

Le conseil municipal émet un avis favorable

Charte d'utilisation des services de Mégalis Bretagne.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la plateforme MEGALIS Bretagne 2020/2024 et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

INFORMATION

Organisation des vœux de la municipalité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude LE BORGNE